Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil
à l'interpellation Vincent Keller -
Hébergement d'urgence du SleepIn à Malley : quel avenir dans le futur quartier de Malley ?
(23_INT_13)

Rappel de l'intervention parlementaire

Le quartier de Malley, à la rencontre entre Lausanne, Prilly et Renens, se transforme. Un nouveau quartier va voir le jour dans les années à venir. Au cœur de ce quartier se trouve actuellement le bâtiment du Sleep-In. Ce lieu héberge environ quarante personnes en situation de grande précarité, tous les soirs de l'année. Y travaille une équipe engagée, qui collabore avec les communes de l'Ouest lausannois. Ces collaborations, qui permettent des expériences à l'aide de logements de transition, ou par un réseautage avec les associations locales, et par des échanges réguliers, font partie des prestations du Sleep-In.

Il y a cependant une grande incertitude quant à l'avenir de ce lieu indispensable au réseau d'hébergement d'urgence, dans le nouveau quartier. Sera-t-il maintenu ou non ?

En raison de cette incertitude, nous interpellons le Conseil d'Etat sur les éléments suivants :

- *Le Conseil d'Etat compte-t-il contacter les instances qui élaborent le nouveau quartier de Malley, pour décider avec eux ce qu'il adviendra du Sleep-In ?*
- *Prévoit-il de maintenir la capacité en lits d'urgence d'une manière ou d'une autre, et les collaborations existantes entre l'équipe du Sleep-In et le tissu associatif et institutionnel local ?*

Au vu de la situation actuelle en matière d'hébergements d'urgence, des événements qui se sont passés ces derniers mois (occupation des jardins de la HETSL, structure du Répit surchargée, dispositif saturé), le groupe Ensemble à gauche et POP suggère que tout soit fait pour maintenir les activités de ce lieu.

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

En préambule, le Conseil d'Etat rappelle l'attention qu'il porte à la thématique de l'hébergement d'urgence. Le financement, à travers la participation à la cohésion sociale grâce à l'appui du Conseil de politique sociale, des 41 places supplémentaires ouvertes dès 2021 à Lausanne à Saint-Martin ainsi que de 10 places à Nyon dès janvier 2022 dans la structure Le Phare (Caritas), de même que la décision en 2021 d'accorder la gratuité de l'accès aux bénéficiaires à l'ensemble des structures soutenues en sont des manifestations concrètes. Le budget du dispositif a ainsi augmenté de 46% entre 2020 et 2023, passant de 3.46 millions à 5.06 millions de francs dont 30% financés par les communes, soit 1.5 millions.

Par ailleurs, le Canton a participé également au financement des projets pilotes d'hébergement d'urgence particulier développés par la Ville de Lausanne en faveur de publics spécifiques (femmes, personnes âgées, familles) et de travailleuses et travailleurs précaires (Borde 47, César-Roux et dès cette année 14-avril 31 et 33 à Renens). Ce dernier projet permet de mettre à disposition 27 chambres (19 pour les personnes qui travaillent et 8 pour les personnes vulnérables) pour une capacité maximale de 35 lits.

En ce qui concerne l'organisation du dispositif des hébergements d'urgence, le Canton assure la responsabilité du processus de financement – qui fait l'objet de décisions du Conseil de politique sociale (CPS) – et de conventionnement. Les entités en charge des hébergements d'urgence (Caritas, Ville de Lausanne, Armée du Salut et Sleep-In) gèrent ensuite les structures soutenues financièrement par la participation à la cohésion sociale et se chargent également de la gestion des locaux. Par ailleurs, la Ville de Lausanne est responsable de la coordination de l'ensemble du dispositif d'hébergement d'urgence de la région lausannoise.

Concrètement, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) au travers de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) établit deux conventions :

- une convention avec Caritas pour les hébergements d'urgence à Vevey (Le Hublot), Yverdon (La Lucarne) et Nyon (Le Phare) ;
- une autre convention avec le Service social Lausanne (SSL) pour l'ensemble des hébergements d'urgence de la région lausannoise. Il s'agit donc des lieux directement sous la responsabilité de la Ville (L'Etape St-Martin, Borde 47) et des lieux conventionnés par la Ville (La Marmotte, le Sleep-In).

Le Sleep-In fait ainsi partie intégrante du dispositif lausannois d'hébergement d'urgence. Ce dernier est géré par la Ville de Lausanne et le Canton n'a pas de convention avec le Sleep-In.

Enfin, il faut signaler sur le sujet des hébergements d'urgence qu'en date du 14 décembre 2023, l'Etat de Vaud et le Conseil de politique sociale (CPS) ont communiqué les résultats d'une évaluation du dispositif actuel. L'étude identifie des points forts tels que la gratuité, la diversité de l'offre et les initiatives permettant aux personnes concernées de sortir de l'urgence. En réponse aux recommandations de cette étude, l'Etat et le CPS ont présenté plusieurs mesures concrètes, dont l'annualisation du nombre de places hivernales.

Réponses aux questions

1. Le Conseil d'Etat compte-t-il contacter les instances qui élaborent le nouveau quartier de Malley, pour décider avec eux ce qu'il adviendra du Sleep-In ?

L'avenir de l'implantation actuelle du Sleep-In est lié à la transformation de la plaine de Malley et précisément au plan d'affectation (PA) Malley-Gazomètre. Ce PA se situe sur les communes territoriales de Renens et Prilly et est développé en partenariat avec la Ville de Lausanne en tant que propriétaire foncier. La fabrique de Malley, structure intercommunale, a pour mission de représenter les deux communes et de coordonner les différents projets publics et privés. Le bâtiment du Sleep-In est la propriété de la Ville de Lausanne. Son maintien relève donc à la fois du PA qui fixera les nouveaux droits à bâtir et de la volonté du propriétaire du bâtiment.

La Direction générale de la cohésion sociale est en contact régulier avec la Direction des Sports et de la cohésion sociale de la Ville de Lausanne dans le cadre du suivi des hébergements d'urgence. Elle suivra les réflexions de la Ville sur ce sujet le moment venu.

2. Prévoit-il de maintenir la capacité en lits d'urgence d'une manière ou d'une autre, et les collaborations existantes entre l'équipe du Sleep-In et le tissu associatif et institutionnel local ?

Le Conseil d'Etat soutient le maintien de la capacité des lits d'hébergement d'urgence sur le Canton et notamment dans la région lausannoise.

Comme indiqué précédemment, la DGCS reste en lien avec la Ville de Lausanne dans sa réflexion sur son dispositif. Cependant, la convention liant la Ville de Lausanne à l'association du Sleep-In est uniquement de compétence communale. Seule cette dernière peut donc se prononcer plus précisément à ce sujet. La discussion de la collaboration à venir avec le Sleep-In pour la gestion d'un hébergement ne pourra donc avoir lieu que sous l'égide de la Ville et, qu'au moment où les projets architecturaux et donc le calendrier seront connus par la Ville.

Le Canton n'entend pas faire évoluer ce modèle de conventionnement qui donne satisfaction et donne latitude à la Ville de travailler avec divers partenaires locaux.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 20 décembre 2023.

La présidente :	Le chancelier a.i. :
C. Luisier Brodard	*F. Vodoz*